

Examen de Conformité Fiscale

Renforcez votre sécurité fiscale et dormez tranquille avec l'ARAPL Normandie Ouest !

NOUVEAU : Dans le cadre du développement de sa relation de confiance avec les entreprises l'Administration Fiscale complète la gamme des outils de sécurité juridique mise en place au profit des professionnels libéraux qui s'inscrivent dans une volonté de respect du civisme fiscal : **l'Examen de Conformité Fiscale**.

L'Administration fiscale a donné toute compétence aux Organismes Agréés pour effectuer cette mission et l'ARAPL Normandie Ouest, forte d'une solide expérience de plus de 40 ans dans la comptabilité et la fiscalité des professionnels libéraux s'engage à vos côtés dès cette année.



Quels sont les contours de ce nouveau dispositif ?

L'Examen de Conformité Fiscale (ECF) consiste en un **audit fiscal portant sur 4 à 10 pistes d'audit** selon votre régime fiscal.

Pour qui ?

Toutes les professions libérales quel que soit leur chiffre d'affaires.

Pourquoi ?

Pour réduire ses risques fiscaux en prévenant et/ou réparant les éventuelles anomalies décelées lors des travaux d'audit.

Pour envoyer un signal fort de civisme fiscal auprès de l'administration réduisant ainsi la probabilité d'un contrôle fiscal.

Pour valoriser votre image auprès de vos partenaires (banque, client, fournisseurs...etc).

A noter : l'ECF prévoit la non-application de pénalités et intérêts de retard en cas de redressement et le remboursement des honoraires versés pour l'audit des points validés par l'ARAPL.



L'ECF se conclut par un certificat de conformité fiscale que l'ARAPL remet à l'Administration fiscale et qui a valeur de « mention expresse » lorsque l'ECF est mentionné sur votre déclaration de résultat n°2035.

Nous vous conseillons vivement de vous saisir de cette opportunité dès la déclaration de vos revenus 2021.



Pour quel tarif ?

Nous vous proposons la mise en œuvre de l'ECF pour la déclaration de vos revenus professionnels 2021 au tarif très compétitif de **60 € TTC**.

Comment souscrire ?

Par la signature d'un contrat entre le professionnel et l'ARAPL : contactez notre équipe !

ARAPL Normandie Ouest
11 Rue du Colonel Rémy
BP 35363
14053 CAEN Cédex 4

02.31.44.27.65
araplno@araplno.org
www.araplno.org

ACCOMPAGNER

SECURISER

FORMER